



EUPartnership18

Mardi 26 juin 2018 (11h30-13h00)

Session 3 – Session parallèle

Le Nouveau Programme pour les villes : renforcer la contribution des autorités locales et des organisations de la société civile dans la phase de mise en œuvre

Contexte

Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté à Quito en 2016. Cette même année, l'Union européenne (UE) adoptait l'Agenda urbain pour l'UE. Les deux documents lancent un appel pour que soit pleinement exploité le potentiel des villes et des territoires, en oeuvrant pour une gouvernance urbaine accrue, ainsi que pour une croissance inclusive et durable pour le développement humain.

Deux ans après son adoption, le Nouveau Programme pour les villes se trouve en phase de mise en oeuvre sur le terrain, à l'instar des Objectifs de développement durable et d'autres programmes de développement internationaux. En raison des liens grandissants entre les défis locaux et ceux mondiaux, les gouvernements locaux et les organisations de la société civile jouent un rôle-clé dans la réalisation des objectifs globaux du Nouveau Programme pour les villes. La mise en oeuvre de celui-ci requiert la pleine appropriation des objectifs au niveau local de la part d'une société civile dynamique et des gouvernements en charge des villes.

Toutefois, la mise en oeuvre du Nouveau Programme pour les villes ne sera possible que si les gouvernements locaux et régionaux sont dûment habilités et peuvent compter sur une décentralisation adéquate au niveau politique, administratif et fiscal. La pleine réalisation des objectifs requiert également une gouvernance multi-acteurs permettant aux organisations de la société civile renforcées de prendre pleinement part au débat.

Ainsi, les partenariats entre l'UE, les associations d'autorités locales et les organisations de la société civile sont essentiels pour renforcer les capacités de toutes les parties prenantes, en leur octroyant les moyens nécessaires pour agir et en canalisant nos efforts pour obtenir des résultats plus probants en matière de développement.

Objectifs de la session

Cette session parallèle permettra d'explorer comment les autorités locales et les organisations de la société civile peuvent contribuer à la mise en oeuvre du Nouveau Programme pour les villes, grâce à leur Partenariat avec l'UE.

Résultats attendus

Des recommandations sont formulées pour renforcer le rôle et la responsabilité des organisations de la société civile et des autorités locales dans la mise en oeuvre du Nouveau Programme pour les villes et de son but global. Ces recommandations découleront des questions ci-dessous qui seront abordées tant par les représentants de la Commission européenne que par les FPA. Ces propositions sont élaborées afin d'assurer le suivi futur des recommandations.

Modérateur

- Jean-Baptiste Buffet, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Panélistes

- Paolo Ciccarelli, Chef d'unité, Autorités Locales, Villes, Infrastructures, Digitalisation, Direction Générale pour la Coopération internationale et le développement, Commission européenne
- William Cobbett, Directeur, Villes Alliance
- Mpho Moruakgomo, Président de l'Association des autorités locales du Botswana (BALA)

Rapporteur

Documents de référence

- [Le Nouveau Programme pour les villes](http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf)
<http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>
- [Agenda urbain pour l'UE Pacte d'Amsterdam](https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_fr.pdf)
https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_fr.pdf